



Département du Haut-Rhin

**Nombre des membres
du Conseil Municipal
élus :**
19

Conseillers en fonction :
19

Conseillers présents :
14

Conseillers absents :
5

Procès-Verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du vendredi 06 juillet 2018

L'an deux mil dix-huit, le vendredi six juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Fellingering s'est réuni en session ordinaire dans la salle des séances, sous la présidence de Madame Annick LUTENBACHER, Maire, après convocation légale du deux juillet deux mil dix-huit.

Présents : Madame Annick LUTENBACHER, Maire, Messieurs Michel BRUNN, Jean-Pierre KOHLER, Madame Sylvette GODIER, Adjoint, Madame Stéphanie BOBENRIETH, Messieurs Freddy GILCK, Jean-Marc HALLER, Madame Cindy HELL, Monsieur Marc HOFFER, Madame Michèle JAEGER, Monsieur Jean-Jacques SITTER, Mesdames Nadine SEPTZ, Esther SZTAJNERT, Conseillers Municipaux.

Arrivé en cours de séance : Monsieur Claude SCHOEFFEL, Conseiller Municipal, point n° 3 « Rapports du Maire et des Adjointes ».

Absents excusés : Mesdames Aline BALLY, Valérie BOEGLIN, Laurence HALLER (**procuration donnée à Monsieur Michel BRUNN**), Monsieur Franck SCHUBERT, Conseillers Municipaux.

Absent : Monsieur Michaël LAMY, Conseiller Municipal.

Présents : 14

Pouvoir: 1

Votants : 15

L'ordre du jour est le suivant :

1. Désignation d'un(e) secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 1^{er} juin 2018
3. Rapports Maire/Adjointes
4. Personnel communal : modification provisoire au protocole d'accord sur l'Aménagement et la Réduction du Temps de Travail (ARTT)
5. Vente d'une partie de la parcelle 8, section 9 (Commune/Monsieur Kris ROMANN)
6. Dispositif CEE-TEPCV : signature de la convention de regroupement et de valorisation des certificats d'économie dans le cadre du programme CEE « économies d'Énergie dans les TEPCV »
7. CPI Chauvelin
 - a. Validation des nouveaux statuts (annule et remplace la délibération du 05 mai 2017)
 - b. Election de deux délégués titulaires et d'un délégué suppléant
8. Avis du Conseil Municipal sur les travaux programmés dans la Réserve Naturelle Nationale du Massif du Grand Ventron
9. Divers et communication
 - a. CCVSA : approbation du rapport d'activités 2017

AL/CD/MK

Le quorum étant atteint, Madame le Maire ouvre la séance à 20 h 05. Elle rappelle la procuration et excuse les membres absents.

Elle indique également que le point n° 5 «Vente d'une partie de la parcelle 8, section 9 (Commune/Monsieur Kris ROMANN)» doit être reporté à la prochaine séance. Les membres du Conseil Municipal valident ce report et le point est retiré du présent ordre du jour.

N° 1. DESIGNATION D'UN(E) SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Jean-Pierre KOHLER est à l'unanimité des membres présents et représentés, désigné comme secrétaire de séance et est assisté de Madame Charline DEON, secrétaire générale.

N° 2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{ER} JUIN 2018

Le procès-verbal de la séance du 1^{er} juin 2018, dont copie a été envoyée au préalable à tous les conseillers municipaux, est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés, sans modification.

N° 3. RAPPORTS MAIRE/ADJOINTS

Madame Annick LUTENBACHER, Maire de la Commune

Le dernier conseil d'école de l'année scolaire s'est tenu le mardi 12 juin. Il a notamment été consacré à la fermeture de la troisième classe élémentaire décidée par le Conseil Départemental de l'Education Nationale (CDEN).

La répartition se fera comme suit :

- 26 élèves en petite/moyenne section ;
- 22 élèves en grande section/CP
- 25 élèves en CE1/CE2
- 25 élèves en CM1/CM2

Soit une prévision de 98 élèves pour la rentrée 2018.

Les représentants des parents d'élèves ont réalisé un courrier à l'attention de l'inspection de circonscription, de l'inspection académique et du rectorat. Appuyé par la municipalité, ce courrier précise la volonté des parents d'élèves à maintenir la cinquième classe au vu des effectifs supérieurs au seuil de fermeture. Cependant, le CDEN n'est apparemment pas revenu sur cette décision et aucune réponse n'a été apportée à la commune ou aux parents d'élèves.

Lors du conseil d'école, un point a été fait sur les dernières fournitures commandées, activités et sorties. L'équipe communale ainsi que l'AEL ont été remerciées pour leur participation financière.

Toujours concernant les décisions de fermeture de classes dans la Vallée, Monsieur le Sous-Préfet de Thann-Guebwiller a convié Monsieur TOURNIER, Inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription de Thann ainsi que les Maires des communes de Kruth, Wildenstein, Oderen, Husseren-Wesserling et Fellingering à une réunion le jeudi 21 juin. L'objectif était de traiter de questions urgentes et à venir concernant la carte scolaire suite à la fermeture annoncée d'une classe élémentaire au RPI Kruth-Wildenstein et de la manifestation devant la Sous-Préfecture qui a suivi le mardi 19 juin.

L'accent a été mis sur la nécessité d'effectuer des regroupements en milieu rural afin de développer l'innovation et de meilleures conditions d'enseignements. L'accueil des enfants de moins de trois ans pourrait également être pris en compte de manière intercommunale.

Arrivée de Monsieur Claude SCHOEFFEL.

Madame le Maire tient à noter son mécontentement vis-à-vis de cette évolution ; elle estime notamment que ce n'est pas aux élus locaux d'anticiper les solutions pour favoriser le fonctionnement des écoles. Une nouvelle réunion sera organisée courant octobre prochain afin de poursuivre cette réflexion.

Les 50 ans de l'AOS, présidée par Madame Anne AST, ont été célébrés le 15 juin dernier.

L'enquête publique sur le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) se déroulera du lundi 03 septembre au vendredi 05 octobre 2018. Un article paraîtra dans le prochain bulletin municipal et évoquera notamment les différents moyens qui s'offriront aux habitants pour faire connaître leurs opinions et remarques.

La crémation du bûcher de la Saint-Jean s'est globalement bien déroulée. Madame le Maire et Monsieur BRUNN, Adjoint, tiennent à noter le sérieux des conscrits de cette année et la compréhension dont ont fait preuve les parents en particulier concernant le respect des conditions de sécurité. Les horaires ont également été respectés et le site a été rendu propre.

Reste cependant le problème inquiétant de l'alcoolémie chez certains jeunes. L'installation d'une tente de sécurité civile sera sans doute à prévoir l'année prochaine.

Monsieur Claude SCHOEFFEL, conseiller municipal, demande si c'est possible que la mairie transmette les photos de la soirée aux parents qui le souhaitent. Monsieur Freddy GILCK, conseiller municipal, tient à noter que les conscrits ont respecté le voisinage en particulier au niveau de la musique.

Monsieur Jean-Pierre KOHLER, Rapporteur, Adjoint en charge de la Commission Technique et Entretien du Patrimoine

Les contrats des saisonniers débuteront lundi 09 juillet jusqu'au vendredi 17 août.

Dans le cadre de la restructuration de la mairie et des ateliers municipaux, deux réunions ont eu lieu les 13 juin et 04 juillet en présence des entreprises retenues et du Maître d'œuvre. Les premiers travaux consacrés à la construction des nouveaux ateliers municipaux débuteront fin août/début septembre. La réception des travaux de l'extension de la mairie est prévue pour décembre 2019.

Afin de lutter contre les mauvaises herbes au cimetière communal, une épierreuse a été louée pour nettoyer les allées centrales. Un arrachage sommaire de l'herbe entre les tombes a également été fait et sera repris avec l'aide des saisonniers. Monsieur KOHLER rappelle que suite au conseil municipal du 1^{er} juin dernier, il avait été proposé d'installer du sédum acre au niveau de l'espace cinéraire. Il propose aux membres présents de convenir d'un rendez-vous sur le site du cimetière en présence de Monsieur Franck SCHUBERT, conseiller municipal et paysagiste de métier pour finaliser l'aménagement. Monsieur Jean-Jacques SITTER, conseiller municipal demande s'il n'est pas possible d'effectuer le désherbage avec du vinaigre blanc. Monsieur KOHLER l'informe que cette méthode n'est pas conforme aux conditions du label « commune nature » dont bénéficie la commune de Fellingring depuis fin 2016.

Une commission écocitoyenneté a eu lieu le jeudi 05 juillet au siège de la CCVSA au cours de laquelle plusieurs sujets ont été abordés :

- Modification des modalités de distribution de sacs, du prix et des volumes des sacs : il a été proposé de stabiliser le prix mais de diminuer le nombre de sacs distribués aux habitants. Les membres de la commission ont fortement réagi sur le sujet d'autant plus que diminuer aussi fortement le nombre de sacs ne peut s'appliquer à toutes les situations (nourrissons, personnes âgées) ;
- La commune de Ranspach a été désignée commune test pour la collecte des bios déchets dans le but d'une transformation par méthanisation;
- Deux ambassadeurs de tri seront embauchés par la CCVSA pour une durée de 6 mois ;
- Une étude est actuellement menée en vue de créer une déchetterie semi-fixe ;
- L'entreprise exploitante des plateformes de déchets verts a changé depuis le début du mois de juillet. Monsieur KOHLER note que la commission n'a pas été prévenue de ce changement ce qui est dommageable surtout au vu de la situation de la plate-forme du Tulberg souvent surchargée.

-Concernant la création d'une plate-forme de déchets verts réservée aux professionnels, la question de la gestion reste en suspens. La CCVSA souhaite que cette plate-forme soit située sur le ban communal d'Husseren-Wesserling idéalement dans les deux mois à venir.

Messieurs KOHLER et BRUNN se sont rendus sur le chemin limitrophe de la propriété de Monsieur Raphaël VALENTIN. En effet, une partie de cette zone est sujette à des problèmes d'écoulement d'eau à cause d'une absence de drainage qui occasionne une accumulation de gravats et d'eau de pluie. Une portion de la zone appartenant à la commune, Monsieur KOHLER propose qu'une partie des travaux soit prise en charge par la commune à hauteur de 2 000 euros TTC. Les membres du Conseil Municipal valident cette proposition.

Monsieur Michel BRUNN, Rapporteur, Adjoint en charge de la Commission Environnement et Urbanisme

Forêt :

L'exploitation de certaines parcelles forestières acquises par la commune début 2018 a démarré. Monsieur BRUNN note la très bonne qualité du bois exploité jusqu'à maintenant.

Les bûcherons intercommunaux réalisent en ce moment des travaux sylvicoles et non d'exploitation contrairement à ce qui était prévu.

Urbanisme :

-3 déclarations préalables ont été reçues. Elles portent sur :

- L'installation de 14 panneaux photovoltaïques en date du 04 juin 2018 ;
- La mise en place d'une toiture sur un ensemble maçonné existant en date du 05 juillet 2018 ;
- La réfection d'un muret d'enceinte et le remplacement de la palissade en date du 05 juillet 2018 ;

-5 déclarations d'intention d'aliéner ont été enregistrées concernant :

- La parcelle 325/100 de la section 03 en date du 12 juin 2018 ;
- Les parcelles 157 et 158/27 de la section 02 en date du 20 juin 2018 ;
- La parcelle 242/48 de la section 02 en date du 22 juin 2018.
- La parcelle 17, section 06 en date du 04 juillet 2018 ;
- La parcelle 249, section 03 en date du 05 juillet 2018 ;

Il a été décidé de ne pas exercer de droit de préemption.

Divers :

Deux nouveaux mâts électriques ont été posés en remplacement de ceux existants le long de la RN 66, route de Bussang.

Madame Sylvette GODIER, Rapporteur, Adjoint en charge de la Commission Services à la Population

Concernant les derniers évènements :

- La société de gymnastique a organisé sa 34^{ème} marche populaire le samedi 02 et dimanche 03 juin.
- Une journée « grosses truites » a été organisée par l'amicale des pêcheurs du Lerchenweier le samedi 09 juin ;
- Le Conseil de Fabrique s'est réuni le 12 juin ;
- La kermesse des écoles, organisée par l'AEL a eu lieu le samedi 16 juin ;
- Concert Open Air le dimanche 24 juin avec la participation des enfants de l'école de musique ;
- Une assemblée générale extraordinaire de l'AEL a acté la démission de Madame BALLY, Présidente ainsi que plusieurs membres du bureau. Le Vice-Président, Monsieur Julien ROYER assure l'intérim en attendant l'élection d'un nouveau comité directeur en octobre prochain.
- Le 27 juin, la société de pêche a proposé un après-midi d'initiation à 27 enfants de l'école de Fellingering ;

-Le 29 juin et en partenariat avec le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges et la Réserve Naturelle du Massif du Grand Ventron, les élèves de CE2, CM1 et CM2 ont présenté leurs travaux sur le thème « la nuit des chauves-souris ».

Madame GODIER a assisté au Comité de pilotage périscolaire le 25 juin dernier au siège de la CCVSA. Le périscolaire connaît une hausse de fréquentation : +36% à midi, 28% le soir. Sur un total de 975 élèves scolarisés sur l'ensemble de la Vallée, 307 sont inscrits au périscolaire. Pour Fellingring, la fréquentation a également augmenté en passant de 10 à 17 inscrits entre 2016 et 2017. La fréquentation du soir n'a pas évolué.

Une collecte de sang se tiendra le vendredi 17 août prochain de 15 h 30 à 19 h 30 au foyer communal de Fellingring. Monsieur Freddy GILCK, conseiller municipal et Président de l'association des donateurs de sang espère une meilleure participation par rapport à la dernière collecte du 22 juin à Oderen.

DELIB N°2018/45

N° 4. PERSONNEL COMMUNAL : MODIFICATION PROVISOIRE AU PROTOCOLE D'ACCORD SUR L'AMENAGEMENT ET LA REDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL (ARTT)
--

Le Conseil Municipal a validé en mars 2002 la mise en place de l'ARTT réduisant la durée de travail à 35h par semaine.

Conformément à ce plan d'aménagement, les quatre agents rattachés au service technique de la commune travaillent en équipe de deux, 4 jours par semaine à raison de 9 heures par jour.

Cependant et afin de palier à l'absence du responsable des services techniques pour cause d'arrêt maladie, la commune a souhaité modifier à titre exceptionnel et provisoire les horaires de travail comme suit :

- Travail du lundi au vendredi, de 8h à 12h puis de 13h à 16h, soit 7 heures par jour, 5 jours par semaine (35 heures) ;
- Modification à partir du lundi 04 juin 2018 jusqu'à la reprise du travail du responsable des services techniques.

Ainsi, cette modification permet d'assurer le travail des agents dans de bonnes conditions de sécurité. Les agents concernés ont donné leur accord.

Une demande d'avis auprès du Comité Technique du CDG a été faite et ce dernier a rendu un avis favorable. Bien que provisoire, le Conseil Municipal doit valider cette modification.

Suite à l'exposé de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal,

Vu la mise en place de l'Aménagement et de la Réduction du Temps de Travail (ARTT) validé par le Conseil Municipal par délibération du 1^{er} mars 2002 ;

Vu la demande d'avis préalable de la commune en date du 31 mai 2018 portant sur la modification à titre provisoire des horaires des agents rattachés à l'équipe technique ;

Vu l'avis favorable rendu par le Comité Technique du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin en date du 11 juin 2018, référence F2018-421 ;

Après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés:

-APPROUVE la modification des horaires de travail de l'équipe technique communale à partir du 04 juin 2018 selon les modalités suivantes :

- Travail du lundi au vendredi, de 8h à 12h puis de 13h à 16h, soit 7 heures par jour, 5 jours par semaine (35 heures).

-PRECISE que tous les agents concernés ont donné leur accord ;

-AJOUTE que cette disposition est approuvée à titre provisoire.

N° 5. DISPOSITIF CEE-TEPCV : SIGNATURE DE LA CONVENTION DE REGROUPEMENT ET DE VALORISATION DES CERTIFICATS D'ECONOMIE DANS LE CADRE DU PROGRAMME CEE « ECONOMIES D'ENERGIE DANS LES TEPCV »

Dans le cadre de sa labellisation "Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte", le Parc naturel régional des Ballons des Vosges peut faire bénéficier une partie de ses communes adhérentes d'un nouveau dispositif de financement spécifique.

Ce nouveau dispositif, appelé CEE-TEPCV, est basé sur les Certificats d'Economie d'Energie (CEE) qui existent depuis plusieurs années. La spécificité des CEE-TEPCV est d'être largement bonifiés par rapport aux CEE "classiques", et permettent d'atteindre 90% d'aide sur les dépenses éligibles.

Le Parc se positionne en "regroupeur" de CEE pour le compte de ses communes adhérentes auprès d'un Obligé, afin de bénéficier d'une aide jusque fin 2018

Les devis concernant les travaux d'éclairage public pour l'année 2018 ont donc été soumis et validés par le Parc.

Après exposé de Madame le Maire et de Monsieur Michel BRUNN, Adjoint au Maire chargé de l'urbanisme, de la forêt et de l'environnement,

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés:

-AUTORISE Madame le Maire, à signer la convention et le mandat de regroupement et de valorisation des certificats d'économies d'énergies dans le cadre du programme d'économies d'énergie dans les TEPCV ainsi que tout autre document y afférent.

DELIB N°2018/47

DELIB N°2018/48

N° 6. CPI DU CHAUVELIN

- a. VALIDATION DES NOUVEAUX STATUTS (ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION DU 05/05/2017)**
- b. ELECTION DE DEUX DELEGUES TITULAIRES ET D'UN DELEGUE SUPPLEANT**

- a. VALIDATION DES NOUVEAUX STATUTS (ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION DU 05/05/2017)**

Pour rappel, le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité des nouveaux statuts du CPI du Chauvelin par délibération du 05 mai 2017 en raison notamment de la création de la fonction de Vice-Président. Plusieurs modifications avaient été apportées.

Cependant, le contrôle de légalité a depuis invalidé plusieurs dispositions des anciens statuts. Des nouveaux statuts sont donc aujourd'hui proposés.

Madame le Maire indique les modifications apportées aux nouveaux statuts du Centre de Première Intervention (CPI) du Chauvelin :

Article 7 : Composition du Syndicat

-Le Comité

« Le Comité est composé de 10 délégués titulaires soit deux représentants au sein de chaque commune (conseil municipal ou tout citoyen éligible au conseil municipal). »

-Le Président

« Le Comité est chargé d'élire, à bulletin secret un Président ».

-Le Vice-Président

« Le Comité est chargé d'élire, à bulletin secret un Vice-Président ».

-Le Bureau du Syndicat

« Le Bureau du Syndicat est constitué d'un Président, d'un Vice-Président et de 3 assesseurs représentant chaque commune élus à bulletin secret par le Comité. Toutes les communes seront représentées au sein du Bureau. »

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

-APPROUVE les statuts modifiés du CPI du Chauvelin tels qu'annexés à la présente délibération.

-PRÉCISE que la présente délibération annule et remplace la délibération adoptée par le Conseil Municipal en date du 05 mai 2017.

b. ELECTION DE DEUX DELEGUES TITULAIRES ET D'UN DELEGUE SUPPLEANT

Conformément aux statuts du CPI précédemment approuvés, chaque commune membre doit élire deux délégués titulaires et un délégué suppléant au sein du Comité du Syndicat Intercommunal des Sapeurs-Pompiers du Centre de Première Intervention (CPI) du Chauvelin.

Madame le Maire sollicite les candidatures :

Madame Annick LUTENBACHER en qualité de délégué titulaire ;

Monsieur Jean-Pierre KOHLER en qualité de délégué titulaire ;

Monsieur Jean-Jacques SITTER en qualité de délégué suppléant ;

Après vote et délibération, le Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés :

-ELIT :

- Madame Annick LUTENBACHER et Monsieur Jean-Pierre KOHLER comme délégués titulaires ;
- Monsieur Jean-Jacques SITTER comme délégué suppléant ;

au sein du Comité du Syndicat Intercommunal des Sapeurs-Pompiers du Centre de Première Intervention du Chauvelin.

DELIB N°2018/49

N° 7. AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES TRAVAUX PROGRAMMES DANS LA RESERVE NATURELLE NATIONALE DU MASSIF DU GRAND VENTRON
--

Deux opérations sont programmées dans la Réserve Naturelle Nationale du Massif du Grand Ventron pour l'automne 2018. Elles s'inscrivent dans la procédure de modification de l'état ou de l'aspect d'une réserve naturelle :

- Le démantèlement des remontées mécaniques du Frenz ;
- La mise aux normes du dispositif d'assainissement de la ferme auberge du Felsach.

Le début des travaux doit être prévu avant la validation du nouveau plan de gestion de la réserve. Cette procédure prévoit que le préfet se prononce après avoir recueilli l'avis du conseil scientifique régional du patrimoine culturel, de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites et des conseils municipaux des communes concernées. Le Conseil Municipal est donc tenu de donner son avis sur le sujet.

Après exposé de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

-DONNE UN AVIS FAVORABLE aux opérations programmées dans la réserve Naturelle nationale du Massif du Grand Ventron pour l'automne 2018 à savoir le démantèlement des remontées mécaniques du Frenz et la mise aux normes du dispositif d'assainissement de la ferme auberge du Felsach.

N° 8. DIVERS ET COMMUNICATION

a.

Le Conseil Municipal approuve le rapport d'activités 2017 de la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin dont copie a été envoyée au préalable à tous les conseillers municipaux.

b.

Monsieur Michel BRUNN fait un point sur l'installation des câbles de fibre optique réalisée dans la commune par la société SOGETREL depuis plusieurs semaines. Il explique notamment de quoi est composé le câble de réseau et comment il fonctionne.

c.

Monsieur Claude SCHOEFFEL note que certaines voitures provoquent un stationnement gênant aux heures d'entrée et de sortie de l'école. Il espère que cette pratique ne deviendra pas régulière à la rentrée prochaine. Madame le Maire fera intervenir les agents de la Brigade Verte le cas échéant afin de constater les éventuelles infractions.

Il demande également si la commune peut mettre aux normes le passage piéton au niveau du foyer communal pour les personnes aveugles. Madame le Maire explique que cela fera partie d'une mise aux normes générale de tous les passages piétons.

Plus aucune question n'étant posée, Madame le Maire remercie les membres présents et lève la séance à 22h45.